

Le réseau national des MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie), propose en France quelques 200 résidences seniors à taille humaine.

Le label, créé et décerné par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), veille à garantir l'autonomie et la sécurité, dans un cadre porteur de soulagement et de changement bénéfique.

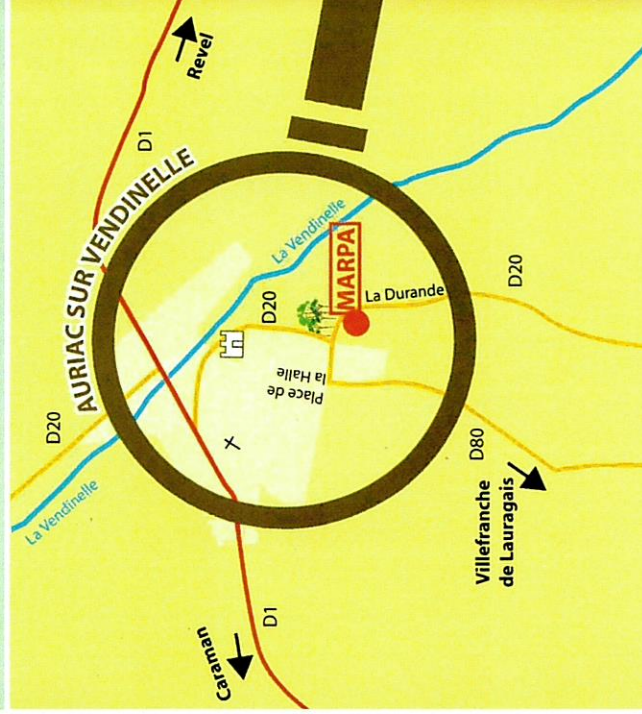
Ouverte en 2009, la résidence non médicalisée d'Auriac-sur-Vendinelle se situe à proximité du centre du village. Proche des services et des commerces, ce lieu d'accueil permet aux aînés du territoire âgés de plus de 60 ans, de toutes origines sociales et de tous les régimes de retraites, de vivre dans un environnement familial qui allie confort, sécurité, indépendance et partage.

Géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Terres du Lauragais, la MARPA met à disposition 24 logements.



Une attention particulière est portée aux demandes des personnes résidant sur les Terres-du-Lauragais.

Résidence autonomie à taille humaine



Pour visiter la MARPA, contactez nous

Nous vous accueillons et nous répondons à vos questions.



Marpa Coeur Lauragais
Route du Vaux
31460 Auriac-sur-Vendinelle

05 61 20 34 77

marpa.ci@terres-du-lauragais.fr

www.marpa.fr

La résidence se compose

- De 22 logements T1 Bis de 31 m² (dont deux logements d'accueil temporaire).
- De 1 logement T2 de 46 m².



Chaque résident dispose d'un logement privatif de plain-pied aménagé avec son propre mobilier. Les animaux de compagnie sont acceptés.

Les logements disposent

- D'une pièce principale aménagée pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite (avec un accès direct sur l'extérieur), de volets roulants électriques, de prises télévision et téléphone, d'une terrasse.
- D'un espace cuisine, équipé avec un évier, deux plaques de cuisson électriques et d'un réfrigérateur table-top.
- D'une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et d'un WC.
- D'une boîte aux lettres individuelle.

Vivre à la MARPA c'est

- Conserver ses habitudes de vie.
- Bénéficier d'un cadre de vie choisi : le logement proposé est meublé et décoré selon les habitudes et préférences de chacun.
- Disposer de repas confectionnés sur place (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), pris en salle à manger commune.
- Être en sécurité grâce à la télé-assistance.
- Être accompagné dans les actes de la vie courante.
- Profiter d'ateliers organisés par des professionnels (ateliers mémoire, ateliers numériques, gymnastique, médiation animale, dessin, chant au rythme de l'accordéon), favorisant la préservation de l'autonomie et le renforcement des liens sociaux.
- Profiter d'espaces communs et d'animations proposées par l'équipe (loto, manucure, pétanque, jeux de société...) pour maintenir ou retrouver le lien social.
- Participer, selon ses envies, à la vie quotidienne de la maison (jardinage...).
- Avoir son linge personnel entretenu.
- Siéger au Conseil de Vie Sociale, dans lequel communiquer et échanger sur le fonctionnement de l'établissement.

